

**Financière de Tubize**  
**Société anonyme**  
**Allée de la Recherche, 60**  
**1070 Bruxelles**  
**RPM Bruxelles: 0403.216.249**

**Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 avril 2017**  
**PROCES - VERBAL**

**Ouverture de l'assemblée**

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, président du conseil d'administration.

**Constitution du bureau**

Le président nomme M. Marc Van Steenvoort comme secrétaire de l'assemblée et désigne M. Cyril Janssen et M. Cédric van Rijckevorsel comme scrutateurs.

Le président, le secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau. L'assemblée accepte la constitution du bureau.

**Vérifications par le bureau**

Le président fait rapport sur les constatations et vérifications que les membres du bureau ont effectuées en vue de la constitution de l'assemblée.

***Convocations***

Les avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée générale ont été envoyés et publiés dans les délais et selon les modalités prévues par les statuts de la Société et par les dispositions du Code des sociétés

- Sur le site internet de la Société depuis le 20 mars 2017
- Dans le Moniteur belge du 20 mars 2017
- Dans l'Echo du 21 mars 2017
- Dans De Tijd du 21 mars 2017
- Sur le portail internet GlobeNewswire depuis le 20 mars 2017
- Par courrier bpack 24h adressé le 20 mars 2017 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, à M. Xavier Doyen, représentant du commissaire, et à deux invités, à savoir M. Gaëtan Hannecart en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration, et Mme. Anne Sophie Pijcke en sa qualité de directeur délégué à la gestion journalière, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Des copies justificatives de ces envois et publications sont paraphées par les scrutateurs.

### ***Documents mis à disposition des actionnaires***

Les documents suivants ont en outre été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société en date du 20 mars 2017 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour, conformément aux dispositions de l'article 533bis, §2 du Code des sociétés:

- La convocation, comportant pour chaque point de l'ordre du jour soit une proposition de décision, soit un commentaire
- Le formulaire de procuration
- Le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation
- Les comptes annuels 2016
- Les états financiers EU-IFRS 2016
- Le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2016
- Le rapport de rémunération pour 2016
- Le rapport du commissaire sur les comptes annuels 2016
- Le rapport du commissaire sur les états financiers EU-IFRS 2016
- Le rapport financier annuel 2016
- Le profil du nouvel administrateur proposé
- Le profil de l'administrateurs dont le renouvellement du mandat est proposé.

Les titulaires d'actions nominatives ont reçu une copie de ces documents lors de l'envoi des convocations.

### ***Présences***

Pour assister à l'assemblée générale de ce jour, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux articles 31 et 32 des statuts de la Société et aux dispositions du Code des sociétés.

La liste des présences, qui demeurera annexée au présent procès-verbal, comporte l'inscription de 29 actionnaires, présents ou représentés, propriétaires ou usufruitiers, ayant rempli les formalités d'admission à l'assemblée, et réunissant 26.545.605 actions donnant droit chacune à une voix, soit 59,59 % du total des actions émises.

La liste des présences mentionne en outre M. Xavier Doyen, le représentant du commissaire, les administrateurs présents et deux invités, à savoir M. Gaëtan Hannecart en sa qualité de candidat proposé à la fonction de membre du conseil d'administration, et Mme. Anne Sophie Pijcke en sa qualité de directeur délégué à la gestion journalière, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La liste des présences a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, par les administrateurs présents, par le représentant du commissaire et par les deux invités; elle est ensuite paraphée par les membres du bureau.

### ***Validité de la séance***

Toutes les formalités requises en vue de la présente assemblée ayant été remplies, l'assemblée est régulièrement constituée. Compte tenu du fait qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Aucun des points à l'ordre du jour ne nécessite une majorité qualifiée.

## Tenue de l'assemblée

### **Points à l'ordre du jour**

L'assemblée dispense le président de la lecture des points à l'ordre du jour de l'assemblée, lesquels sont les suivants:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016  
*Commentaire: le rapport de gestion comprend tous les éléments visés à l'article 96 du Code des sociétés.*
2. Rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016  
*Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.*
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016  
*Commentaire: ce rapport est établi en application des articles 143 et 144 du Code des sociétés.*
4. Comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 – Affectation du résultat  
*Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,52 par action.*
5. Etats financiers EU-IFRS relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016  
*Commentaire: afin de fournir une information utile et complète au marché, la Société prépare, outre les comptes annuels établis conformément au Code des sociétés et au droit comptable belge (BE GAAP), des états financiers conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne (EU-IFRS), avec une mise en équivalence d'UCB. Ces états financiers et le rapport du commissaire y relatif sont communiqués à l'assemblée générale et publiés sur le site internet de la Société.*
6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016  
*Proposition de décision: donner, par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.*
7. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016  
*Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016.*
8. Conseil d'administration: Démission, Nomination, Renouvellement de mandat et Rémunération  
*Commentaire: Charlofin SA renonce à son mandat d'administrateur à compter du 26 avril 2017, son représentant permanent, Karel Boone, ayant atteint la limite d'âge.*  
*Propositions de décisions:*
  - Renouveler le mandat d'administrateur de Cédric van Rijckevorsel pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021
  - Nommer à la fonction d'administrateur la SA Vauban, représentée par Gaëtan Hannecart, pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2021
  - Confirmer que la SA Vauban est nommée en qualité d'administrateur indépendant, celle-ci et son représentant permanent répondant aux critères d'indépendance repris dans l'article 526ter du Code des sociétés
  - Approuver la proposition de fixer, à partir de l'exercice 2017, l'émolument annuel des membres du conseil d'administration à € 30.000 par personne et celui du président à € 60.000 (hors TVA et charges sociales patronales éventuelles)
  - Approuver la proposition d'attribuer, à partir de l'exercice 2017, à tous les membres du conseil d'administration, y compris au président, des jetons de présence de € 1.000 par réunion du conseil à laquelle ils ont assisté.
9. Clauses de changement de contrôle  
*Commentaire: conformément à l'article 556 du Code des sociétés, l'assemblée générale est seule compétente pour approuver des clauses de changement de contrôle conférant à des tiers des droits affectant le patrimoine de la Société ou donnant naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle. Pour cette raison, les clauses de changement de contrôle ci-après sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale:*
  - Financière de Tubize a conclu le 8 novembre 2016 une convention de crédit revolving avec BNP Paribas Fortis SA pour un montant de € 36 millions. Les conditions qui régissent cette convention comprennent une clause de changement de contrôle qui doit être approuvée par l'assemblée générale
  - Financière de Tubize a conclu les 3 et 4 mars 2016 deux swaps de taux d'intérêt avec KBC Bank SA pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions. Les conditions du

*Contrat-Cadre ISDA 2002, qui régissent ces transactions, comprennent une clause de changement de contrôle qui doit être approuvée par l'assemblée générale.*

**Propositions de décisions:**

- *Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 36 millions, décrite dans la convention de crédit du 8 novembre 2016, ou une de ses formes d'utilisation et ce, tant pour la partie utilisée que pour la partie non-utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat de Tubize, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion quotidienne) ou l'appréciation globale du risque de la banque*
- *Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA, de résilier – en cas d'une Modification du Risque de Crédit suite à une Fusion (Section 5(b)(v) du Contrat-Cadre ISDA 2002) et conformément aux dispositions de la Section 6(b) du Contrat-Cadre ISDA 2002 (Droit de Résiliation à la suite d'un Cas de Résiliation) - aux deux transactions de swaps de taux d'intérêts pour des montants notionnels de respectivement € 82 millions et € 57 millions, décrites dans les confirmations des transactions conclues les 3 et 4 mars 2016.*

**Examen des documents**

Le président passe ensuite à l'examen des différents documents qui ont été mis à disposition des actionnaires.

Il demande à l'assemblée, qui l'accepte, de dispenser le conseil d'administration et le commissaire de la lecture de leurs rapports et à être dispensé de la lecture des autres documents mis à disposition des actionnaires.

Il expose, à l'aide de diapositives, les événements importants de l'exercice 2016 ainsi que les points principaux contenus dans les différents documents.

**Questions**

Le président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité, conformément aux dispositions de l'article 540 du Code des sociétés, d'adresser leurs questions par écrit à la Société au plus tard le 20 avril 2017. Aucune question n'a été reçue. Le président invite les actionnaires qui le souhaitent à poser des questions au sujet des rapports du conseil d'administration ou du commissaire, ou des points portés à l'ordre du jour.

**Délibérations - Votes**

Personne ne demandant la parole, le président propose à l'assemblée générale de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans un tableau en annexe du présent procès-verbal; ce tableau est paraphé par les scrutateurs.

**Procès-verbal**

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande au secrétaire de lire le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé par l'assemblée et signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires ou mandataires qui le désirent.

**Levée de la séance**

Le président lève la séance à 11.45 h.

Bruxelles, le 26 avril 2017

François Tesch  
Président

Marc Van Steenvoort  
Secrétaire

Cyril Janssen  
Scrutateur

Cédric van Rijckevorsel  
Scrutateur

Les actionnaires et mandataires

Annexes

- Liste des présences
- Résultat des votes